

## Concrétiser un droit d'accès durable à l'énergie pour tous

### *Intervention 4th Annual Convention of European Platform Against Poverty and Social Exclusion*

*Workshop 6 – Energy poverty- 20 november*

*DRAFT*

Aurélie Ciuti, Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)

#### **1. Introduction et présentation du RWADE**

Le RWADE est un réseau d'organisations sociales, syndicales, environnementales, de consommateurs et de lutte contre la pauvreté (FGTB, CSC, MOC, Inter-Environnement Wallonie, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Revert, Empreintes, Solidarités nouvelles, Equipes populaires, la Fédération des services sociaux, le réseau IDée).

Depuis 10 ans, le RWADE plaide pour un droit d'accès à l'énergie pour tous. Il se fonde sur le droit de toute personne à disposer d'un logement décent, conforme à la dignité humaine (droit que l'on retrouve à l'article 23 de la Constitution belge), et répondant aux exigences sociales et écologiques. Chacun doit également avoir accès aux investissements permettant d'optimiser le rendement énergétique de son logement. Notre travail s'inscrit à la croisée des enjeux sociaux et environnementaux.

Le RWADE constitue une interface entre différentes organisations possédant une expertise, une expérience et/ou représentative des consommateurs et des gens de terrain pour :

- Veiller à la bonne application du cadre législatif, particulièrement en ce qui concerne les missions de service public ;
- Structurer, faire entendre les avis et les préoccupations du citoyen, du monde associatif et syndical ;
- En tant qu'interlocuteur reconnu, assurer du lien entre les citoyens et les représentants politiques et alimenter les pouvoirs publics ;
- Informer le grand public autour des enjeux énergétiques ;
- Veiller à la participation des consommateurs à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques énergétiques.

Le RWADE travaille dès lors les enjeux de mobilisation et de vulgarisation des enjeux énergétiques, afin permettre aux citoyens de se les approprier et de participer.

Il soutient également ses membres dans l'analyse des politiques énergétiques et dans la construction de propositions politiques cohérentes sur des matières diverses en lien avec l'accès à l'énergie :

- Protection des consommateurs ;
- Mesures sociales ;
- Procédure de défaut de paiement ;
- Tarification progressive ;
- Amélioration de la performance énergétique des logements ;
- Réduction des consommations ;
- Réseaux et compteurs intelligents ;
- Développement du renouvelable ;
- Etc.

Il est régulièrement sollicité par le régulateur wallon la CWaPE, par le Médiateur fédéral de l'Energie, par le Service de lutte contre la pauvreté et travaille de près avec les institutions belges et wallonnes.

## **2. (Le concept de précarité énergétique)**

Si l'enjeu de l'accès à l'énergie concerne l'ensemble des ménages, un nombre croissant d'entre eux connaît aujourd'hui des difficultés et ne parvient plus à répondre à ses besoins fondamentaux en la matière : se chauffer correctement, s'éclairer, préparer des aliments, se laver, etc. Est régulièrement considéré comme étant en situation de précarité un ménage qui doit consacrer au moins 10% de ses revenus pour chauffer son habitation. Cette définition n'intègre que la dimension chauffage intérieur et ne prend pas en compte les aspects de déprivation de la précarité énergétique.

Les différentes études qui analysent ce phénomène indiquent qu'il découle de la combinaison de trois facteurs principaux : la faiblesse des revenus, la qualité médiocre des équipements et des logements et le coût de l'énergie. Pour nous, il est impératif de croiser différents facteurs pour tenter de mesurer la précarité énergétique, en sachant qu'on ne pourra pas définir l'ensemble des contours de ce phénomène complexe et qu'il faut aussi prévoir un peu de souplesse dans certaines réglementations.

A ces indicateurs s'ajoute aussi l'état de santé, qui influe évidemment sur les besoins en énergie. Et réciproquement : l'impossibilité de chauffer son logement (voire également de chauffer sa nourriture) peut avoir de lourdes conséquences sur la santé, comme l'attestent de nombreuses études.

La précarité énergétique est une problématique sociale préoccupante qui a des conséquences multiples, à la fois matérielles, sociales, psychologiques et sanitaires (stress, maladies respiratoires, particulièrement chez les personnes âgées et les enfants, mais aussi ce que Healy appelle « excess winter mortality »<sup>1</sup>, liant le décès d'une série de personnes en hiver à la précarité énergétique). La précarité énergétique renforce le processus d'exclusion, qui isole les citoyens et aggrave l'endettement de certains ménages. En effet, dans une étude publiée en 2011, Olivier Jérusalmy indique que 16,3% des crédits ouverts pour des ménages à faibles revenus sont utilisés pour des dépenses d'eau ou d'énergie<sup>2</sup>. Si la précarité énergétique est un phénomène plus large que celui de la précarité, elle fait basculer une série de ménages dans des difficultés structurelles.

---

<sup>1</sup> Healy JD, *Excess winter mortality in Europe: a cross country analysis identifying key risk factors*, Journal of Epidemiology and Community Health, 57, p. 784-789, 2003.

<sup>2</sup> Frédéric Huybrechs, Sandrine Meyer, Jan Vranken, *La précarité énergétique en Belgique. Rapport final*, Université Libre de Bruxelles, Université d'Anvers, p. 38, 2011.

### **3. (La situation en Europe et en Wallonie : quelques chiffres)**

Ainsi, en 2011, les résultats de l'UE-SIL montrent que 9,8% des ménages dans l'Union européenne (UE) des 27 et 15,8% dans les 12 nouveaux Etats membres n'étaient pas en mesure de chauffer correctement leur logement. Et que 8,8% des ménages dans l'UE 27 et 17,1% dans les 12 nouveaux Etats membres accusaient des retards de paiement de leurs factures d'énergie.

En Wallonie, si nous élargissons la définition de la précarité énergétique à l'ensemble des dépenses d'énergie liées au logement, on constate que près de 40% des ménages doivent dépenser au moins 10% de leurs revenus. En 2012, 178.000 ménages ont présenté un retard de paiement de leurs factures d'électricité, 75.000 en ce qui concerne le gaz (soit respectivement 12 et 13% de la clientèle wallonne). Ces retards ont abouti au placement de plus de 22.000 compteurs à budget, et ont entraîné plus de 9.000 coupures (été comme hiver, que le client soit protégé ou non). Les mesures portées par le RWADE pour garantir et concrétiser un droit d'accès à l'énergie pour tous et lutter contre la précarité énergétique

### **4. Des mesures essentielles et urgentes**

#### **- 4.1 Des mesures transversales**

Les difficultés liées à l'accès à l'énergie sont de véritables causes d'appauvrissement. Néanmoins, une série de ménages vivent ces difficultés sans proprement parler être en situation de pauvreté. Par ailleurs, l'énergie doit à notre sens être considérée comme un bien particulier, puisqu'il répond à des besoins de base. Il convient donc d'avoir des politiques spécifiques, en matière notamment de protection des consommateurs ou d'amélioration de la performance des logements. Ces politiques doivent concerner l'ensemble des consommateurs, mais avec des attentions spécifiques pour les ménages à faibles revenus et précarisés. Et dès lors en intégrant et en liant ces politiques à des politiques de lutte contre la précarité.

#### **- Instauration d'un droit d'accès à l'énergie**

En Belgique, nous nous basons sur l'article 23 de la constitution qui garantit à chaque citoyen un droit au logement décent.

Dans les faits, en Wallonie, mais aussi en Flandres, en cas de défaut de paiement, les GRD posent à la demande des fournisseurs un compteur à budget (CAB).

Le CAB impose au ménage de consommer selon ses moyens et non selon ses besoins. A défaut de revenus suffisants, ce qui est généralement le cas, le ménage ne peut répondre à ses besoins, et cela sans intervention du droit (pas de passage devant le juge de paix comme dans le cas du droit au logement). Il est donc face à un choix : s'autorationner et se priver, ou s'endetter sur d'autres postes de dépenses. Il subit potentiellement des autocoupures.

#### **- Instauration d'objectifs contraignants pour les états membres via une directive**

Une directive de lutte contre la pauvreté, reprenant les enjeux de la lutte contre la précarité énergétique. C'est un acte fort que peut poser l'Union Européenne et qui, j'en suis sûre, pourrait avoir un impact significatif.

Nous sommes évidemment prêts et désireux de penser cette directive avec la Commission et le Parlement.

#### **4.2 Outils à développer dans les politiques nationales :**

##### **- Renforcement des droits des consommateurs**

Le renforcement des droits des consommateurs et de leur protection a largement été soutenu dans le troisième paquet Energie et nous en sommes très heureux. Mais il y a des visions très diverses de ce qu'est l'intérêt des consommateurs.

**Ex 1 : démarchage** – décision de la cour de justice européenne du 10 juillet 2014

Le démarchage empêche les consommateurs de comparer efficacement les fournisseurs d'énergie, leurs différentes offres et de faire dès lors un choix. Au contraire, une série de contrevérités sont véhiculées par les démarcheurs. La dernière en date étant que certains contrats permettraient d'éviter le potentiel blackout de cet hiver.

Même certains fournisseurs s'y opposent.

**Ex 2 : Le tarif social**, il existe et c'est une très bonne chose. Mais il n'apporte pas de réponse structurelle et ne cible pas toujours les bons publics. En Belgique, il est lié à aux statuts des personnes, mais pas au niveau de revenu, qui est pourtant le déterminant premier.

Partage de données - Black listing : Il n'est pas nécessaire que les fournisseurs connaissent les revenus, ils peuvent simplement être avertis du statut de clients protégés par les autorités. On s'inquiète de voir comment actuellement en Belgique, on envisage d'utiliser les données de consommation pour contrôler les demandeurs d'emploi. C'est à la fois terriblement injuste, mais également irréaliste et irréalisable.

##### **- Soutien à l'amélioration de la performance énergétique des logements**

On rejoint tout à fait les considérations de la Commission sur l'importance de développer des politiques d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment des logements.

Pour concrétiser un droit d'accès durable à l'énergie pour tous, l'amélioration de la performance énergétique des logements constitue clairement un enjeu majeur, permettant à la fois de réduire la facture d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique, mais aussi de répondre aux enjeux de réduction des émissions de CO2.

La réduction de la consommation passe aussi par les comportements. Une série de gestes et de comportements économeurs doivent évidemment être apprivoisés. Néanmoins il est toujours intéressant sur ce thème de rappeler combien les statistiques nous montrent, particulièrement en électricité, que plus on a de revenus, plus on consomme. Les citoyens qui ont de faibles revenus connaissent en général très bien les gestes économeurs d'énergie et font preuve d'une imagination vraiment impressionnante pour limiter leur consommation.

Il est essentiel avant tout, car c'est là que le potentiel d'économie est le plus important et que le bât blesse aujourd'hui que les pouvoirs publics soutiennent l'amélioration de la performance énergétique des logements.

La Région wallonne a développé des outils intéressants en la matière et notamment des primes, majorées en fonction du revenu et associée à des prêts à taux zéro, dont le temps de remboursement varie également en fonction des revenus du ménage.

Mais besoin d'accompagnement. Et de stratégie d'approche !

Nous soutenons le développement pour ce faire de logique collective de rénovation. L'UE a notamment soutenu le projet SUN, qui a travaillé à divers projets de rénovation par quartier. Le principe est vraiment d'aller chercher les citoyens, de les mettre ensemble et de les accompagner tout au long de la démarche, du choix des travaux, au choix de l'entrepreneur, jusqu'au suivi des travaux.

**Défi locataires propriétaires** : la qualité du logement est l'entière responsabilité du propriétaire. Aujourd'hui, les propriétaires sont peu incités à mettre en location des biens énergétiquement performants. A Bruxelles notamment, les pouvoirs publics ont construit une grille d'objectivation des loyers, qui montre les critères qui interfèrent dans le montant du loyer. Et la performance énergétique n'est pas prise en compte.

Mais de plus en plus, malgré des disparités locales, on constate un véritable déséquilibre dans la relation propriétaires-locataires, encore plus marqué dans les grandes villes. Les locataires à faibles revenus n'ont pas dans les faits la possibilité pour négocier avec leur propriétaire. En Wallonie, une série d'aides étaient également destinées au marché locatif. Sur l'ensemble des aides octroyées, seul 5% concerne effectivement ce segment de logements (qui représente 30% du parc). On assiste vraiment à une rénovation du parc à double vitesse et il est urgent de rectifier le tir.

- ➔ Nous plaçons pour une régulation des loyers : qui permette réellement aux propriétaires de valoriser leurs investissements, en conservant dans des proportions raisonnables la somme loyer + facture (qui va vraisemblablement diminuer avec l'amélioration de la performance énergétique, même si ce n'est pas systématique)
- ➔ Cette régulation rend possible l'octroi d'une allocation loyer pour les locataires à faibles revenus qui sont sur le marché locatif privé, sans risquer que les loyers n'augmentent pour la cause

En matière d'incitants pour les locataires et consommateurs : ils doivent disposer d'un compteur individuel à leur nom et nous pouvons développer une tarification progressive (électricité, c'est déjà possible aujourd'hui, avec mesures d'accompagnement. Pour le gaz ou l'électricité quand elle est utilisée comme moyen de chauffage, là il convient d'attendre une amélioration de la qualité des logements, d'autant plus que les biens les plus énergivores sont généralement habités par des publics plus précarisés).

- **Participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques – place des associations et organisations de consommateurs**

Notons qu'aujourd'hui, les consommateurs, les citoyens, sont peu consultés sur les questions liées à l'accès à l'énergie et quand ils le sont, ils manquent généralement de moyens pour investir les différents dossiers, qui sont très techniques et demandent un véritable travail d'appropriation.

Leur rôle est encore trop souvent confiné à la compréhension des dossiers, ou au renforcement de l'acceptabilité des décisions prises par ailleurs par les acteurs du marché.

Dans une série de matière, et particulièrement en matière d'énergie, il est urgent de garantir une véritable participation des citoyens à la prise de décision. Et d'assurer à une série de collectifs et d'organisations de pouvoir effectuer un travail avec les populations, en ce y compris les populations précaires, pour rendre possible cette participation effective (qui suppose une appropriation des enjeux).

Les modalités ne sont pas toujours faciles à concevoir, surtout pour éviter une participation « en surface », qui n'implique pas une appropriation des enjeux et qui n'impliquent pas ensuite une prise en compte des avis et positions construites par les citoyens. Je signale à ce sujet que le réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) a réalisé un excellent guideline intitulé « Giving a voice to citizens ».

(Ex : le déploiement des compteurs intelligents : il est essentiel qu'un débat public puisse avoir lieu en raison des nombreuses questions que soulève ce dispositif notamment en matière de coût pour la collectivité et les ménages, de respect de la vie privée et de son faible impact sur la réduction de la consommation énergétique. Il ne faudrait pas, sous le couvert de la mise en place d'une solution technique, laisser s'installer un système qui permettrait d'une part l'établissement de tarifs de plus en plus variés, complexes et dès lors opaques rendant les choix des consommateurs de plus en plus difficiles et d'autre part de faire varier les factures mensuelles rendant la gestion des petits budgets des ménages aléatoires.)

Derrière une série d'enjeux techniques se dissimulent de véritables choix de société. Les citoyens sont de très près concernés par ces choix et on attend d'eux qu'ils soient des consom'acteurs, qu'ils participent au marché. Tout le monde sera d'accord pour acter que leur rôle est aujourd'hui essentiel. On ne pourra y parvenir qu'en leur permettant d'avoir un mot à dire sur les règles du jeu, en qualité de citoyen qui participe à l'évaluation et à l'élaboration des politiques publiques. C'est aussi de se consom'acteurs là dont nous voulons parler aujourd'hui.